



PARRAINEZ VOTRE FUTUR VOISIN !

DU 29 JUILLET AU 29 NOVEMBRE 2024

à remplir par le PARRAIN (locataire Actis) :

Donnez ce bulletin de parrainage à vos filleuls (2 maximum) avec vos noms et coordonnées.

NOM :

PRÉNOM :

**100 €
DE LOYER OFFERT !**

ADRESSE :

autorise mon/ma filleul/e à transmettre à ACTIS mes données personnelles figurant sur ce formulaire dans le cadre de l'opération de parrainage proposée pour le "L" : 49-51-53 rue Anatole France et du 1 au 15 rue Albert Thomas et pour "les 3 Tours" 72, 74, 76 avenue Rhin et Danube. Mon filleul ne pourra en aucun cas communiquer mes données personnelles à d'autres destinataires ou les utiliser à d'autres fins.

à remplir par le FILLEUL (demandeur de logement) :

Constituez votre demande de logement social et transmettez ce bulletin de parrainage à Actis (en agence ou par mail).

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

TÉLÉPHONE :

NUMÉRO DE DEMANDEUR DE LOGEMENT SOCIAL :

Ce bulletin de parrainage sera joint au dossier de demande de logement.

La demande de logement social est examinée en CALEOL, selon les règles en vigueur pour l'attribution d'un logement social.

Si le logement est attribué après passage en commission d'attribution, le parrain et le filleul bénéficient tous les deux d'une remise de 100 € sur un mois de loyer.



CONTACTEZ ACTIS :

Territoire Jean Jaurès
04 76 03 72 30
dt-jeanjaures@actis.fr

